



AVIS PUBLIC


Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-2007 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun, que le Règlement 2018-02 modifiant le règlement 06-2007 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction a été adopté à la **séance ordinaire du 7 mai 2018**.

Avis est également donné que le règlement est disponible au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture normaux ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.issoudun.qc.ca


Donné à Issoudun, ce 11^e jour du mois de mai 2018.


Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 11^e jour de mai 2018 et publié sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 mai 2018.


Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière